

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE  
Arrondissement de MELUN



VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 28 AVRIL 2014**

L'an deux mil quatorze, le 28 du mois d'avril à 21 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du 19 avril 2014, affichée le 22 avril 2014.

**Présents** : M. GAUTIER Laurent, Maire, Mme COURTYTERA Véronique, M. GREEN Alain, Mme GAIR Laurence, M. COCHIN Lionel, Mme PELLETIER Maryse, M. SEVESTE Claude, Mme LONY Eva, M. LAURENT Pierre, Adjoint au Maire, Mme MONOT Laure, M. BAKKER Hubert, Mme PERALTA SUAREZ Mari, M. GRULIER Jean-Jacques, M. KHALOUJA Madani, Mme TEIXEIRA Christelle, M. MARCY Jean-Pierre, Mme SIMOES Samantha, M. PUECH Roger, M. FOLLIOT Pascal, Mme HEMET Corinne, M. OUABI Isdeon, Mme CLEMENT-LAUNAY Martine, M. GERARD Jacques, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés** : Mme GRANDIGNEAUX Evelyne par Mme COURTYTERA Véronique, Mme GOMEZ Stéphanie par Mme GAIR Laurence.

**Absents** : Mme HUMBERT Frédérique, M. FIOT Jean-Jacques, Mme THEVENET Marlène, M. RAISON Jean-Claude.

**Secrétaire de séance** : Mme LONY Eva.

**Objet** : Décisions du Maire prises en application de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	-
Votes pour :	-
Votes contre :	-
Abstentions :	-



Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur GAUTIER, Maire :**

**Délégation générale**

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises depuis la réunion publique du jeudi 10 avril 2014.

**Du n°2014/046 au n°2014/069 du 10 avril 2014**

Délibérations du Conseil Municipal du 10 avril 2014.

**Décision n°2014/070 du 16 avril 2014**

De souscrire un contrat avec la Médiathèque Départementale de Seine-et-Marne, sise à Hôtel du Département – CS 50377 – 77010 MELUN cedex, et représentée par le Président du Conseil Général de Seine-et-Marne, pour le prêt de tablettes et liseuses dans le cadre du festival Ecrits d'Avril à Tournan-en-Brie.

Le prêt s'effectue à titre gracieux. La commune devra fournir un justificatif d'assurance en cours de validité.

**Décision n°2014/071 du 16 avril 2014**

De souscrire une convention avec la Société France Régie, sise 21 allée de Clichy – 93340 LE RAINCY, pour une durée de deux ans à compter du 11 avril 2014, pour la mise à disposition gratuite d'un véhicule neuf Peugeot Boxer TPMR pouvant accueillir un fauteuil roulant.

Fait et délibéré en séance, le 28 avril 2014.



**Laurent GAUTIER  
Conseiller Général  
Maire de Tournan-en-Brie**

Publication du compte rendu des délibérations le : **- 6 MAI 2014**

Transmise au Représentant de l'État le : **- 6 MAI 2014**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE  
Arrondissement de MELUN



VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 28 AVRIL 2014**

L'an deux mil quatorze, le 28 du mois d'avril à 21 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du 19 avril 2014, affichée le 22 avril 2014.

**Présents** : M. GAUTIER Laurent, Maire, Mme COURTYTERA Véronique, M. GREEN Alain, Mme GAIR Laurence, M. COCHIN Lionel, Mme PELLETIER Maryse, M. SEVESTE Claude, Mme LONY Eva, M. LAURENT Pierre, Adjoint au Maire, Mme MONOT Laure, M. BAKKER Hubert, Mme PERALTA SUAREZ Mari, M. GRULIER Jean-Jacques, M. KHALOUA Madani, Mme TEIXEIRA Christelle, M. MARCY Jean-Pierre, Mme SIMOES Samantha, M. PUECH Roger, M. FOLLIOU Pascal, Mme HEMET Corinne, M. OUABI Iscen, Mme CLEMENT-LAUNAY Martine, M. GERARD Jacques, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés** : Mme GRANDIGNEAUX Evelyne par Mme COURTYTERA Véronique, Mme GOMEZ Stéphanie par Mme GAIR Laurence.

**Absents** : Mme HUMBERT Frédérique, M. FIOT Jean-Jacques, Mme THEVENET Martine, M. RAISON Jean-Claude.

**Secrétaire de séance** : Mme LONY Eva.

**Objet** : Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs :

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	25
Votes pour :	25
Votes contre :	-
Abstentions :	-



Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-32,

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1650,

Vu le procès-verbal relatif à l'installation du conseil municipal en date du 28 mars 2014,

Considérant que la désignation des commissaires doit intervenir dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, à la demande du directeur départemental des finances publiques, à l'établissement d'une liste de contribuables comportant seize noms pour les membres titulaires et seize noms pour les membres suppléants, parmi lesquels seront désignés les huit membres titulaires et les huit membres suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs,

Considérant que le territoire communal comporte un ensemble de propriétés boisées de plus de 100 hectares, un commissaire devra être propriétaire de bois ou de forêt,

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur GAUTIER, Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

➤ Dresse la liste des contribuables suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Laure MONOT	Jean Claude RAISON
Alain GREEN	Corinne HEMET
Armand SILLANS	Veronique COURTYTERA
Claude SEVESTE	Pascal FOLLIOU
Rachid ANOUAR	Laurence GAIR
Pierre LAURENT	Martine LAURENT
Alain SONTOT	Isdeen OUABI
André FROMENT	Madani KHALOUA
Bernard LECLEERC	Hubert BAKKER
Jean Jacques GRUIER	Jacques HELLER
Jacques SQUERI	Jacques POMATHIAU
Jean Pierre MARCY	Eva LONY
Mari PERALTA	Laurence VAN ASSELT
Lionel COCHIN	Bernard HERRACK
Christelle TEIXEIRA	Sylviane HEURGUIER
Yves THOMAS	Marinette POTHIER

Fait et délibéré en séance, le 28 avril 2014.



*Laurent Gautier*  
**Laurent GAUTIER**  
 Conseiller Général  
 Maire de Tournan-en-Brie

Publication du compte rendu des délibérations le : - 6 MAI 2014

Transmise au Représentant de l'État le : - 6 MAI 2014

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE  
Arrondissement de MELUN



VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 28 AVRIL 2014**

L'an deux mil quatorze, le 28 du mois d'avril à 21 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du 19 avril 2014, affichée le 22 avril 2014.

**Présents** : M. GAUTIER Laurent, Maire, Mme COURTYTERA Véronique, M. GREEN Alain, Mme GAIR Laurence, M. COCHIN Lionel, Mme PELLETIER Maryse, M. SEVESTE Claude, Mme LONY Eva, M. LAURENT Pierre, Adjoint au Maire, Mme MONOT Laure, M. BAKKER Hubert, Mme PERALTA SUAREZ Mari, M. GRULIER Jean-Jacques, M. KHALOUA Madani, Mme TEIXEIRA Christelle, M. MARCY Jean-Pierre, Mme SIMOES Samantha, M. PUECH Roger, M. FOLLIOU Pascal, Mme HEMET Corinne, M. OUABI Isdeen, Mme CLEMENT-LAUNAY Martine, M. GERARD Jacques, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés** : Mme GRANDIGNEAUX Evelyne par Mme COURTYTERA Véronique, Mme GOMEZ Stéphanie par Mme GAIR Laurence.

**Absents** : Mme HUMBERT Frédérique, M. FIOT Jean-Jacques, Mme THEVENET Marlène, M. RAISON Jean-Claude.

**Secrétaire de séance** : Mme LONY Eva.

**Objet** : Droit à la formation des élus :

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	25
Votes pour :	25
Votes contre :	-
Abstentions :	-



Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-12 à 16 et R 2123-12 à 22 réglant le droit à la formation des élus,

Considérant qu'il convient de fixer par délibération les conditions d'exercice de droit des élus pour tous les membres du conseil municipal et déterminer les orientations ainsi que les crédits ouverts à ce titre au budget de la collectivité,

Vu la proposition,

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur GAUTIER, Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ☞ Approuve les modalités d'exercice du droit à la formation des élus, les orientations et les crédits ouverts à ce titre au budget de la collectivité ci-après :
  - Les membres du conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. La formation doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences directement liées à l'exercice du mandat local. Seules les formations dispensées par des organismes publics ou privés agréés par le Ministère de l'Intérieur sont prises en charge par la Collectivité
- ☞ Arrête les conditions de remboursement et leurs modalités :
  - Sur le plan financier, sont pris en charge par la Ville de Tournan-en-Brie dans les conditions fixées par les articles L 2123-14 et R 2123-13 à 14 du code précité, au titre des dépenses de formation :
    - les frais d'enseignement, de déplacement et de séjour,
    - Les frais d'enseignement seront payés, sur facture, directement à l'organisme formateur agréé,
    - Les frais de séjour (hébergement et restauration) et de déplacement seront remboursés dans les mêmes conditions que pour le personnel municipal et en application des textes en vigueur pour les agents de la Fonction Publique.

Le montant des crédits de formation, ouvert au titre de l'exercice 2014, est fixé à la somme de 8 000 € (chapitre 65, article 6535).

Ce montant pourra éventuellement être modifié en cours d'exercice, par décision modificative, pour prendre en charge les demandes de formation formulées par les élus, sans toutefois dépasser la limite autorisée fixée par l'article L 2123-14 alinéa 3 du code précité, à savoir un maximum de 20 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus de la commune.

Ces crédits de formation (frais d'enseignement, de déplacement et de séjour) sont répartis annuellement, par groupes politiques représentés au sein de l'assemblée et au prorata du nombre d'élus les composants, ce qui donne le tableau suivant (arrondi) :	Minorité municipale	Minorité municipale
<b>Majorité municipale</b>		
23 élus	4 élus	2 élus
6 344,82 €	1 103,45 €	551,73 €
Total 8 000 €		

- ☞ Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte en relation avec les actions de formations sollicitées par les élus.
- ☞ Précise que la dépense correspondante aux frais de formations des élus est inscrite au budget primitif, chapitre 65, article 6535.

Fait et délibéré en séance, le 28 avril 2014.



*Laurent Gautier*  
**Laurent GAUTIER**  
 Conseiller Général  
 Maire de Tournan-en-Brie

Publication du compte rendu des délibérations le :

Transmise au Représentant de l'État le : **6 MAI 2014**  
 Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE  
Arrondissement de MELUN



VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 28 AVRIL 2014**

L'an deux mil quatorze, le 28 du mois d'avril à 21 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du 19 avril 2014, affichée le 22 avril 2014.

**Présents** : M. GAUTIER Laurent, Maire, Mme COURTYTERA Véronique, M. GREEN Alain, Mme GAIR Laurence, M. COCHIN Lionel, Mme PELLETIER Maryse, M. SEVESTE Claude, Mme LONY Eva, M. LAURENT Pierre, Adjoint au Maire, Mme MONOT Laure, M. BAKKER Hubert, Mme PERALTA SUAREZ Mari, M. GRULIER Jean-Jacques, M. KHALOUA Madani, Mme TEIXEIRA Christelle, M. MARCY Jean-Pierre, Mme SIMOES Samantha, M. PUECH Roger, M. FOLLIOT Pascal, Mme HEMET Corinne, M. OUABI Idoen, Mme CLEMENT-LAUNAY Martine, M. GERARD Jacques, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés** : Mme GRANDIGNEAUX Evelyne par Mme COURTYTERA Véronique, Mme GOMEZ Stéfanie par Mme GAIR Laurence.

**Absents** : Mme HUMBERT Frédérique, M. FIOT Jean-Jacques, Mme THEVENET Marlène, M. RAISON Jean-Claude.

**Secrétaire de séance** : Mme LONY Eva.

**Objet** : Participation des familles pour la carte Imagine'R – Année scolaire 2014/2015 :

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	25
Votes pour :	24
Votes contre :	-
Abstentions :	1



Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la carte Imagine'R, mise en place sur la ville de Tournan-en-Brie en 2001 pour les élèves du Collège J.B VERMAY et du lycée CLEMENT ADER, s'applique aux secteurs désignés ci-dessous :

- Mocquesouris-Villé,
- Les Pompiers,
- Les Cottages,
- Le Moulin à Vent,
- Le Val des Boissière,
- La Madeleine.

Considérant que cette carte Imagine ' R est subventionnée à la fois par le Conseil Général et la ville de Tournan-en-Brie,

Considérant que le coût total de la carte pour l'année scolaire 2014-2015 s'élève à 332.90 euros,

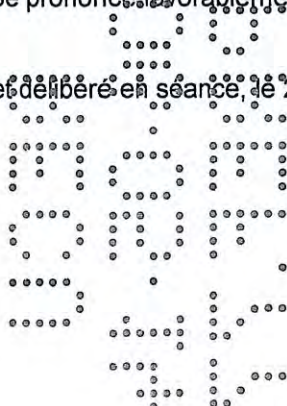
Vu la proposition de financement de cette carte comme suit :

- ☞ 162.45 euros subventionnés par le Conseil Général,
- ☞ 130.45 euros à la charge de la Commune,
- ☞ 40.00 euros par carte à la charge des familles.

**Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Madame GAIR, Adjointe au Maire chargée de l'enfance, de la vie scolaire et de la jeunesse, et Monsieur GAUTIER, Maire, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 1 abstention (M. BAKKER) :**

☞ Se prononce favorablement sur la participation des familles.

Fait et délibéré en séance, le 28 avril 2014.



*Laurent Gautier*  
Laurent GAUTIER  
Conseiller Général  
Maire de Tournan-en-Brie

Publication du compte rendu des délibérations le : - 6 MAI 2014

Transmise au Représentant de l'État le : - 6 MAI 2014

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE  
Arrondissement de MELUN



VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 28 AVRIL 2014**

L'an deux mil quatorze, le 28 du mois d'avril à 21 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du 19 avril 2014, affichée le 22 avril 2014.

**Présents** : M. GAUTIER Laurent, Maire, Mme COURTYTERA Véronique, M. GREEN Alain, Mme GAIR Laurence, M. COCHIN Lionel, Mme PELLETIER Maryse, M. SEVESTE Claude, Mme LONY Eva, M. LAURENT Pierre, Adjoint au Maire, Mme MONOT Laure, M. BAKKER Hubert, Mme PERALTA SUAREZ Mari, M. GRULIER Jean-Jacques, M. KHALOUA Madani, Mme TEIXEIRA Christelle, M. MARCY Jean-Pierre, Mme SIMOES Samantha, M. PUECH Roger, M. FOLLIOU Pascal, Mme HEMET Corinne, M. OUABI Isdean, Mme CLEMENT-LAUNAY Martine, M. GERARD Jacques, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés** : Mme GRANDIGNEAUX Evelyne par Mme COURTYTERA Véronique, Mme GOMEZ Stéphanie par Mme GAIR Laurence.

**Absents** : Mme HUMBERT Frédérique, M. FIOT Jean-Jacques, Mme THEVENET Marlène, M. RAISON Jean-Claude.

**Secrétaire de séance** : Mme LONY Eva.

**Objet** : Bilan des acquisitions et cessions immobilières de la commune de Tournan-en-Brie pour l'année 2013 :

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	25
Votes pour :	23
Votes contre :	2
Abstentions :	-



Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L2241-1,

**Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Monsieur LAURENT, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme et de l'environnement, et Monsieur GAUTIER, Maire, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 2 voix contre (Mme CLEMENT-LAUNAY, M. GERARD) :**

☞ Approuve le bilan foncier de l'année 2013 résumé dans le tableau ci-après :

Acquisitions :

Désignation du bien	Vendeur	Date de la délibération (décision)	Motif de l'acquisition	Prix	Date de l'acte
Immeuble et terrain d'une superficie de 872 m <sup>2</sup> au 29, rue du Martray	Melle Eva VAN DE KERCHOVE	09/07/2013	Préemption	185 000 €	17/11/2013 Établi par Maître PERROTEY 5, rue du Président Poincaré, 77220 Tournan-en-Brie
Références cadastrales : AE n°29 et 30.	Conditions de cession : néant				

Cessions : Néant.

☞ Ce bilan foncier est annexé au compte administratif de la commune.

Fait et délibéré en séance, le 28 avril 2014.



*Laurent Gautier*  
**Laurent GAUTIER**  
 Conseiller Général  
 Maire de Tournan-en-Brie

Publication du compte rendu des délibérations le : **- 6 MAI 2014**

Transmise au Représentant de l'État le : **- 6 MAI 2014**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE  
Arrondissement de MELUN



VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 28 AVRIL 2014**

L'an deux mil quatorze, le 28 du mois d'avril à 21 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du 19 avril 2014, affichée le 22 avril 2014.

**Présents** : M. GAUTIER Laurent, Maire, Mme COURTYTERA Véronique, M. GREEN Alain, Mme GAIR Laurence, M. COCHIN Lionel, Mme PELLETIER Maryse, M. SEVESTE Claude, Mme LONY Eva, M. LAURENT Pierre, Adjoint au Maire, Mme MONOT Laure, M. BAKKER Hubert, Mme PERALTA SUAREZ Mari, M. GRULIER Jean-Jacques, M. KHALOUA Madani, Mme TEIXEIRA Christelle, M. MARCY Jean-Pierre, Mme SIMOES Samantha, M. PUECH Roger, M. FOLLIOT Pascal, Mme HEMET Corinne, M. OUABI Isdeem, Mme CLEMENT-LAUNAY Martine, M. GERARD Jacques, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés** : Mme GRANDIGNEAUX Evelyne par Mme COURTYTERA Véronique, Mme GOMEZ Stéphanie par Mme GAIR Laurence.

**Absents** : Mme HUMBERT Frédérique, M. FIOT Jean-Jacques, Mme THEVENET Marlène, M. RAISON Jean-Claude.

**Secrétaire de séance** : Mme LONY Eva.

**Objet** : Compte administratif 2013 – Budget ville :

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	24
Votes pour :	23
Votes contre :	-
Abstentions :	1



Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-14 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Monsieur KHALOUA Madani, Conseiller Municipal Délégué, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur GAUTIER Laurent, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur KHALOUA Madani pour le vote du compte administratif,

Vu la présentation du budget primitif de l'exercice 2013,

Vu le compte administratif ville de l'exercice 2013 présenté par Monsieur le Maire,

Vu la liste des actions de formations réalisées en direction des membres du conseil municipal en annexe du compte administratif 2013 et le débat d'orientation qui a suivi,

Vu la présentation par le comptable du compte de gestion ville de l'exercice 2013 faisant apparaître une concordance des comptes du comptable assignataire et de l'ordonnateur,

**Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Monsieur KHALOUA, Conseiller Municipal Délégué chargé du développement des projets liés à la jeunesse, et Monsieur GAUTIER, Maire, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 1 abstention (Mme CLEMENT-LAUNAY) :**

☞ Approuve le compte administratif 2013 ville de l'exercice 2013 présenté par Monsieur le Maire,

☞ Approuve les résultats définitifs comme suit :

## **I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **Dépenses : 9 928 536,03 euros**

• Charges à caractère général – chapitre 011	3 141 307.41 euros
• Charges de Personnel – chapitre 012	4 667 574.56 euros
• Autres charges de gestion courante – chapitre 65	1 455 753.08 euros
* dont concours aux associations	389 479.00 euros
• Charges financières – chapitre 66	181 359.38 euros
• Charges exceptionnelles – chapitre 67	5 664.92 euros
• Dotation aux amortissements – chapitre 042	380 000.68 euros
• Atténuation des produits – chapitre 014	96 876.00 euros

### **Recettes : 12 184 146,44 euros**

• Produits et services – chapitre 70	721 483.26 euros
• Impôts et taxes – chapitre 73	7 562 760.97 euros
* dont contributions directes	7 195 318.00 euros
• Dotation et participation – chapitre 74 dont :	2 225 607.60 euros
* Dotation forfaitaire de fonctionnement (DGF)	1 529 718.00 euros
• Autres produits de gestion courante – chapitre 75	98 642.47 euros
• Atténuation de charges – chapitre 013	202 710.61 euros
• Produits financiers – chapitre 76	16.52 euros
• Produits exceptionnels chapitre 77	34 862.48 euros
• Opérations d'ordre de transfert entre les sections	132 501.25 euros
• Excédent antérieur reporté :	1.205.561.28 euros

Il est constaté un excédent de fonctionnement de clôture de 2 255 610.41 euros.



**II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT :****Dépenses : 2 734 702.35 euros**

• Remboursements d'emprunts – chapitre 16	213 690.19 euros
• Opérations d'équipements (20-21-23)	1 415 895.96 euros
• Reports	736 309.02 euros
• Opérations d'ordre entre sections (040)	132 501.25 euros
• Opérations patrimoniales(041)	236 305.93 euros

**Recettes : 7 216 733.32 euros**

Elles sont constituées :

• Reste à réaliser	153 510.00 euros
• Dotations fonds divers, réserves - chapitre 10 dont :	1 532 631.49 euros
* <i>Fonds de compensation T.V.A. (FCTVA)</i>	433 978.11 euros
* <i>Taxe locale d'équipement (TLE)</i>	98 653.38 euros
* <i>Excédent de fonctionnement capitalisé</i>	1 000 000.00 euros
• Subventions d'investissement – chapitre 13 dont :	306 335.77 euros
* <i>Subventions Etat</i>	229 094.21 euros
* <i>DETR</i>	77 241.56 euros
• Amortissement des immobilisations – chapitre 040	380 000,68 euros
• Opérations patrimoniales (041)	236 305.93 euros
• Solde d'exécution – 001	4 607 949.45 euros

Il est constaté un excédent d'investissement de clôture de 5 064 829,99 euros sans les restes à réaliser et de 4 482 030.97 euros avec les restes à réaliser.

☞ Approuve les actions de formation initiées par la commune en direction des membres du Conseil Municipal, conformément à l'article 2123-12 du Code Général des Collectivité Territoriales.

Fait et délibéré en séance, le 28 avril 2014.



*Laurent Gautier*  
**Laurent GAUTIER**  
 Conseiller Général  
 Maire de Tournaň-en-Brie

Publication du compte rendu des délibérations le : - 6 MAI 2014

Transmise au Représentant de l'État le : - 6 MAI 2014

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE  
Arrondissement de MELUN



VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 28 AVRIL 2014**

L'an deux mil quatorze, le 28 du mois d'avril à 21 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du 19 avril 2014, affichée le 22 avril 2014.

**Présents** : M. GAUTIER Laurent, Maire, Mme COURTYTERA Véronique, M. GREEN Alain, Mme GAIR Laurence, M. COCHIN Lionel, Mme PELLETIER Maryse, M. SEVESTE Claude, Mme LONY Eva, M. LAURENT Pierre, Adjoint au Maire, Mme MONOT Laure, M. BAKKER Hubert, Mme PERALTA SUAREZ Mari, M. GRULIER Jean-Jacques, M. KHALOUA Madani, Mme TEIXEIRA Christelle, M. MARCY Jean-Pierre, Mme SIMOES Samantha, M. PUECH Roger, M. FOLLIOT Pascal, Mme HEMET Corinne, M. OUABI Isdeen, Mme CLEMENT-LAUNAY Martine, M. GERARD Jacques, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés** : Mme GRANDIGNEAUX Evelyne par Mme COURTYTERA Véronique, Mme GOMEZ Stéphanie par Mme GAIR Laurence.

**Absents** : Mme HUMBERT Frédérique, M. FIOT Jean-Jacques, Mme THEVENET Marlène, M. RAISON Jean-Claude.

**Secrétaire de séance** : Mme LONY Eva.

**Objet** : Compte de gestion 2013 – Budget ville :

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	25
Votes pour :	23
Votes contre :	-
Abstentions :	2





Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu la présentation du budget primitif de l'exercice 2013,

Considérant l'approbation du compte administratif de l'exercice 2013 lors de la même séance du conseil municipal,

Considérant que le Receveur Municipal de Tournan-en-Brie a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2013 présenté par Monsieur le Receveur Municipal de Tournan-en-Brie et arrêté comme suit :

#### **Fonctionnement**

Résultats de l'exercice – excédent : 1 050 049,13 €

Résultat de clôture – excédent : 2 255 610,41 €

#### **Investissement (hors restes à réaliser)**

Résultat de l'exercice – excédent : 456 880,54 €

Résultat de clôture – excédent : 5 064 829,99 €

Considérant que ces résultats sont conformes aux résultats du compte administratif ville de l'exercice 2013 établi par Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur GAUTIER, Maire, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 2 abstentions (Mme CLEMENT-LAUNAY, M. GERARD) :**

☞ Approuve le compte de gestion ville de l'exercice 2013 présenté par Monsieur le Receveur Municipal de Tournan-en-Brie.

Fait et délibéré en séance, le 28 avril 2014.



*Laurent Gautier*  
Laurent GAUTIER  
Conseiller Général  
Maire de Tournan-en-Brie

Publication du compte rendu des délibérations le : - 6 MAI 2014

Transmise au Représentant de l'État le : - 6 MAI 2014

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE  
Arrondissement de MELUN



VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 28 AVRIL 2014**

L'an deux mil quatorze, le 28 du mois d'avril à 21 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du 19 avril 2014, affichée le 22 avril 2014.

**Présents** : M. GAUTIER Laurent, Maire, Mme COURTYTERA Véronique, M. GREEN Alain, Mme GAIR Laurence, M. COCHIN Lionel, Mme PELLETIER Maryse, M. SEVESTE Claude, Mme LONY Eva, M. LAURENT Pierre, Adjoint au Maire, Mme MONOT Laure, M. BAKER Hubert, Mme PERALTA SUAREZ Mari, M. GRULIER Jean-Jacques, M. KHALOUA Madani, Mme TEIXEIRA Christelle, M. MARCY Jean-Pierre, Mme SIMOES Samantha, M. PUECH Roger, M. FOLLIOU Pascal, Mme HEMET Corinne, M. OUABI Isdean, Mme CLEMENT-LAUNAY Martine, M. GERARD Jacques, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés** : Mme GRANDIGNEAUX Evelyne par Mme COURTYTERA Véronique, Mme GOMEZ Stéphanie par Mme GAIR Laurence.

**Absents** : Mme HUMBERT Frédérique, M. FIOT Jean-Jacques, Mme THEVENET Marlène, M. RAISON Jean-Claude.

**Secrétaire de séance** : Mme LONY Eva.

**Objet** : Affectation du résultat de l'exercice 2013 – Budget ville :

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	25
Votes pour :	25
Votes contre :	-
Abstentions :	-



Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de fonctionnement,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu le compte administratif 2013 et le compte de gestion 2013 pour le budget de la ville,

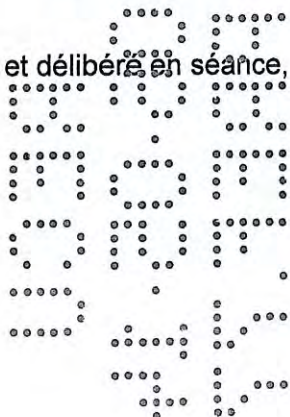
Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes réalisé en 2013 à la section de fonctionnement du budget de la ville a donné lieu à un excédent de 2 255 610,41 euros,

Considérant les dépenses à couvrir en fonctionnement et en investissement,

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur GAUTIER, Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ☞ Affecte la somme de 2 255 610,41 euros de la façon suivante :
- 1 000 000,00 euros en section d'investissement,
  - 1 255 610,41 euros en section de fonctionnement.

Fait et délibéré en séance, le 28 avril 2014.



*Gautier*  
**Laurent GAUTIER**  
Conseiller Général  
Maire de Tournan-en-Brie

Publication du compte rendu des délibérations le : - 6 MAI 2014

Transmise au Représentant de l'État le : - 6 MAI 2014

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE  
Arrondissement de MELUN



VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 28 AVRIL 2014**

L'an deux mil quatorze, le 28 du mois d'avril à 21 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du 19 avril 2014, affichée le 22 avril 2014.

**Présents :** M. GAUTIER Laurent, Maire, Mme COURTYTERA Véronique, M. GREEN Alain, Mme GAIR Laurence, M. COCHIN Lionel, Mme PELLETIER Maryse, M. SEVESTE Claude, Mme LONY Eva, M. LAURENT Pierre, Adjoints au Maire, Mme MONOT Laure, M. BAKKER Hubert, Mme PERALTA SUAREZ Mari, M. GRULIER Jean-Jacques, M. KHALOUA Madani, Mme TEIXEIRA Christelle, M. MARCY Jean-Pierre, Mme SIMOES Samantha, M. PUECH Roger, M. FOLLOU Pascal, Mme HEMET Corinne, M. OUABI Isdeen, Mme CLEMENT-LAUNAY Martine, M. GERARD Jacques, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés :** Mme GRANDIGNEAUX Evelyne par Mme COURTYTERA Véronique, Mme GÓMEZ Stéfanie par Mme GAIR Laurence.

**Absents :** Mme HUMBERT Frédérique, M. FIOT Jean-Jacques, Mme THEVENET Marlène, M. RAISON Jean-Claude.

**Secrétaire de séance :** Mme LONY Eva.

**Objet :** Taux des impôts directs – Rôles généraux de 2014 :

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	25
Votes pour :	25
Votes contre :	-
Abstentions :	-



Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur GAUTIER, Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

☞ Décide de maintenir les taux d'imposition locale au même niveau qu'en 2013 conformément à l'engagement de ne pas augmenter la part communale des impôts locaux :

- Taxe d'habitation : 23,89%
- Foncier bâti : 21,00%
- Foncier non bâti : 84,77%
- Cotisation Foncière des Entreprises : 19,52%

	Produit fiscal au BP 2013	Bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2014	Produit fiscal 2014 prévisionnel ( hors rôles supplémentaires)
Taxe d'habitation	2 790 591 euros	11 893 000 euros	2 844 238 euros
Foncier bâti	2 448 810 euros	12 069 000 euros	2 534 490 euros
Foncier non bâti	130 000 euros	153 500 euros	130 122 euros
CFE	878 599 euros	4 674 000 euros	912 365 euros
<b>TOTAL</b>	<b>6 248 000 euros</b>	<b>28 789 500 euros</b>	<b>6 418 215 euros</b>

Fait et délibéré en séance, le 28 avril 2014.

  
  
**Laurent GAUTIER**  
**Conseiller Général**  
**Maire de Tournan-en-Brie**

Publication du compte rendu des délibérations le :

Transmise au Représentant de l'État le : **29 AVR. 2014**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE  
Arrondissement de MELUN



VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 28 AVRIL 2014**

L'an deux mil quatorze, le 28 du mois d'avril à 21 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du 19 avril 2014, affichée le 22 avril 2014.

**Présents** : M. GAUTIER Laurent, Maire, Mme COURTYTERA Véronique, M. GREEN Alain, Mme GAIR Laurence, M. COCHIN Lionel, Mme PELLETIER Maryse, M. SEVESTE Claude, Mme LONY Eva, M. LAURENT Pierre, Adjoint au Maire, Mme MONOT Laure, M. BAKKER Hubert, Mme PERALTA SUAREZ Mari, M. GRULIER Jean-Jacques, M. KHALOUA Madani, Mme TEIXEIRA Christelle, M. MARCY Jean-Pierre, Mme SIMOES Samantha, M. PUECH Roger, M. FOLLIOU Pascal, Mme HEMET Corinne, M. OUABI Isdean, Mme CLEMENT-LAUNAY Martine, M. GERARD Jacques, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés** : Mme GRANDIGNEAUX Evelyne par Mme COURTYTERA Véronique, Mme GOMEZ Stéphanie par Mme GAIR Laurence.

**Absents** : Mme HUMBERT Frédérique, M. FIOT Jean-Jacques, Mme THEVENET Marlène, M. RAISON Jean-Claude.

**Secrétaire de séance** : Mme LONY Eva.

**Objet** : Budget primitif 2014 ville :

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	25
Votes pour :	24
Votes contre :	-
Abstentions :	1



Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget des communes de plus de 3.500 habitants,

Vu l'instruction comptable M14 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la délibération du 10 avril 2014 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2014,

Considérant que le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2013 ont été adoptés dans la présente séance du conseil municipal,

Vu la délibération adoptée lors de la même séance répartissant l'affectation du résultat 2013,

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur GAUTIER, Maire, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 1 abstention (Mme CLEMENT-LAUNAY) :**

☞ Approuve le budget primitif 2014 - Ville.

## **I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**Dépenses : 11 927 628,43 euros**

<b>Libellé</b>	<b>BP 2014</b>
Charges à caractère général – chapitre 011	3 650 481,22 €
Charges de Personnel – chapitre 012	5 083 500,00 €
Autres charges de gestion courante – chapitre 65	1 604 307,00 €
Atténuation de produits – chapitre 014	125 500,00 €
Charges financières – chapitre 66 *Intérêts d'emprunts *Intérêts courus non échus (ICNE)	168 150,61 €
Charges exceptionnelles – chapitre 67	30 000,00 €
<b>Dépenses réelles</b>	<b>10 661 938,83 €</b>
Dotation aux amortissements – chapitre 042	421 654,32 €
Virement à la section d'investissement – chapitre 023	844 035,28 €
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>1 265 689,60 €</b>
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>11 927 628,43 €</b>



Recettes : 11 927 628,43 euros

Libellé	BP 2014
Produits et services – chapitre 70	630 000,00 €
Impôts et taxes – chapitre 73	7 579 617,00 €
Dotation et participation – chapitre 74	2 191 219,02 €
Autres produits de gestion courante – chapitre 75	85 000,00 €
Atténuation de charges – chapitre 013	160 000,00 €
Produits financiers – chapitre 76	22,00 €
Produits exceptionnels – chapitre 77	26 160,00 €
<b>Recettes réelles</b>	<b>10 672 018,02 €</b>
Résultat reporté R 002	1 255 610,41 €
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>11 927 628,43 €</b>

**II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 9 623 823,59 euros

Libellé	BP 2014
Remboursements d'emprunts – chapitre 16	225 450,00 €
Opérations d'équipement (20-21-23)	8 662 064,57 €
<b>Dépenses réelles</b>	<b>8 887 514,57 €</b>
Reste à réaliser	736 309,02 €
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>9 623 823,59 €</b>

Recettes : 9 623 823,59 euros

Libellé	BP 2014
Dotations fonds divers, réserves - chapitre 10 (y compris RAR) * Fonds de compensation T.V.A. (FCTVA) * Taxe locale d'équipement (TLE)	314 000,00 €
Affectation R 1068	1 000 000,00 €
Subventions d'investissement – chapitre 13	1 825 794,00 €
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>3 139 794,00 €</b>



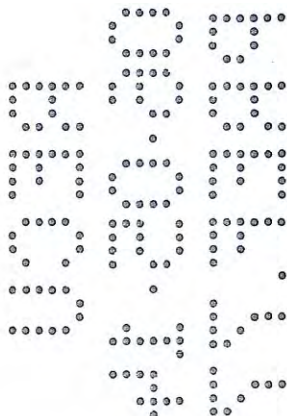
Amortissement des immobilisations – chapitre 040	421 654,32 €
Virement de la section de fonctionnement – 021	844 035,28 €
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>1 265 689,60 €</b>
Résultat reporté R 001	5 064 829,99 €
Reste à réaliser	153 510,00 €
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>9 623 823,59 €</b>

Le budget primitif est disponible en mairie.

Fait et délibéré en séance, le 28 avril 2014.



*Laurent Gautier*  
**Laurent GAUTIER**  
**Conseiller Général**  
**Maire de Tournan-en-Brie**



Publication du compte rendu des délibérations le : **- 6 MAI 2014**

Transmise au Représentant de l'État le : **- 6 MAI 2014**

*Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE  
Arrondissement de MELUN



VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 28 AVRIL 2014**

L'an deux mil quatorze, le 28 du mois d'avril à 21 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du 19 avril 2014, affichée le 22 avril 2014.

**Présents** : M. GAUTIER Laurent, Maire, Mme COURTYTERA Véronique, M. GREEN Alain, Mme GAIR Laurence, M. COCHIN Lionel, Mme PELLETIER Maryse, M. SEVESTE Claude, Mme LONY Eva, M. LAURENT Pierre, Adjoint au Maire, Mme MONOT Laure, M. BAKKER Hubert, Mme PERALTA SUAREZ Mari, M. GRULIER Jean-Jacques, M. KHALOUA Madani, Mme TEIXEIRA Christelle, M. MARCY Jean-Pierre, Mme SIMOES Samantha, M. PUECH Roger, M. FOLLIOU Pascal, Mme HEMET Corinne, M. OUABI Isdean, Mme CLEMENT-LAUNAY Martine, M. GERARD Jacques, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés** : Mme GRANDIGNEAUX Evelyne par Mme COURTYTERA Véronique, Mme GOMEZ Stéphanie par Mme GAIR Laurence.

**Absents** : Mme HUMBERT Frédérique, M. FIOT Jean-Jacques, Mme THEVENET Marlène, M. RAISON Jean-Claude.

**Secrétaire de séance** : Mme LONY Eva.

**Objet** : Avenant au contrat d'objectifs et de moyens liant la Maison des Arts et des Loisirs de Tous et la ville de Tournan-en-Brie :

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	25
Votes pour :	25
Votes contre :	-
Abstentions :	-



Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi de 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

Vu le contrat d'objectifs et de moyens liant la Maison des Arts et des Loisirs de Tous et la ville de Tournan-en-Brie du 28 avril 2011,

Vu le budget primitif ville 2014 approuvé par le conseil municipal dans sa séance du 28 avril 2014,

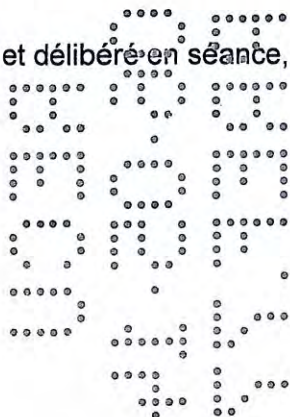
Considérant qu'il convient de préciser par avenant le montant de la subvention attribué à la Maison des Arts et des Loisirs de Tous pour l'année 2014,

Vu le projet d'avenant,

**Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Madame PELLETIER, Adjointe au Maire chargée de la culture, et Monsieur GAUTIER, Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ☞ Approuve les termes de l'avenant à la convention du 28 avril 2011 liant la Maison des Arts et des Loisirs de Tous (MALT) et la ville de Tournan-en-Brie qui fixe le montant de la subvention pour l'année 2014 attribuée à la MALT à 190.000,00 €,
- ☞ Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

Fait et délibéré en séance, le 28 avril 2014.



*Laurent Gautier*  
**Laurent GAUTIER**  
**Conseiller Général**  
**Maire de Tournan-en-Brie**

Publication du compte rendu des délibérations le : - 6 MAI 2014

Transmise au Représentant de l'État le : - 6 MAI 2014

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE  
Arrondissement de MELUN



VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 28 AVRIL 2014**

L'an deux mil quatorze, le 28 du mois d'avril à 21 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du 19 avril 2014, affichée le 22 avril 2014.

**Présents** : M. GAUTIER Laurent, Maire, Mme COURTYTERA Véronique, M. GREEN Alain, Mme GAIR Laurence, M. COCHIN Lionel, Mme PELLETIER Maryse, M. SEVESTE Claude, Mme LONY Eva, M. LAURENT Pierre, Adjoints au Maire, Mme MONOT Laure, M. BAKKER Hubert, Mme PERALTA SUAREZ Mari, M. GRULIER Jean-Jacques, M. KHALOUA Madani, Mme TEIXEIRA Christelle, M. MARCY Jean-Pierre, Mme SIMOES Samantha, M. PUECH Roger, M. FOLLIOT Pascal, Mme HEMET Corinne, M. OUABI Isdeén, Mme CLEMENT-LAUNAY Martine, M. GERARD Jacques, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés** : Mme GRANDIGNEAUX Evelyne par Mme COURTYTERA Véronique, Mme GOMEZ Stéphanie par Mme GAIR Laurence.

**Absents** : Mme HUMBERT Frédérique, M. FIOT Jean-Jacques, Mme THEVENET Marlène, M. RAISON Jean-Claude.

**Secrétaire de séance** : Mme LONY Eva.

**Objet** : Avenant au contrat d'objectifs et de moyens liant Tournan-en-Fête et la ville de Tournan-en-Brie :

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	24
Votes pour :	22
Votes contre :	-
Abstentions :	2



Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi de 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

Vu le contrat d'objectifs et de moyens liant Tournan-en-Fête et la ville de Tournan-en-Brie du 28 avril 2011,

Vu le budget primitif ville 2014 approuvé par le conseil municipal dans sa séance du 28 avril 2014,

Considérant qu'il convient de préciser par avenant le montant de la subvention attribué à Tournan-en-Fête pour l'année 2014,

Vu le projet d'avenant,

**Monsieur GRULIER membre actif de cette association ne prend pas part au vote.**

**Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Madame COURTYTERA, Adjointe au Maire chargée du personnel, des affaires générales et de la communication, et Monsieur GAUTIER, Maire, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 2 abstentions (Mme CLEMENT-LAUNAY, M. GERARD) :**

☞ Approuve les termes de l'avenant à la convention du 28 avril 2011 liant Tournan-en-Fête et la ville de Tournan-en-Brie qui fixe le montant de la subvention attribuée à Tournan-en-Fête pour l'année 2014 à 55.000,00 €,

☞ Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

Fait et délibéré en séance, le 28 avril 2014.



  
**Laurent GAUTIER**  
Conseiller Général  
Maire de Tournan-en-Brie

Publication du compte rendu des délibérations le : - 6 MAI 2014

Transmise au Représentant de l'État le : - 6 MAI 2014

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE  
Arrondissement de MELUN



VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 28 AVRIL 2014**

L'an deux mil quatorze, le 28 du mois d'avril à 21 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du 19 avril 2014, affichée le 22 avril 2014.

**Présents** : M. GAUTIER Laurent, Maire, Mme COURTYTERA Véronique, M. GREEN Alain, Mme GAIR Laurence, M. COCHIN Lionel, Mme PELLETIER Maryse, M. SEVESTE Claude, Mme LONY Eva, M. LAURENT Pierre, Adjoint au Maire, Mme MONOT Laure, M. BAKKER Hubert, Mme PERALTA SUAREZ Mari, M. GRULIER Jean-Jacques, M. KHALOUA Madani, Mme TEIXEIRA Christelle, M. MARCY Jean-Pierre, Mme SIMOES Samantha, M. PUECH Roger, M. FOLLIOU Pascal, Mme HEMET Corinne, M. OUABI Isdeer, Mme CLEMENT-LAUNAY Martine, M. GERARD Jacques, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés** : Mme GRANDIGNEAUX Evelyne par Mme COURTYTERA Véronique, Mme GOMEZ Stéphanie par Mme GAIR Laurence.

**Absents** : Mme HUMBERT Frédérique, M. FIOT Jean-Jacques, Mme THEVENET Mariene, M. RAISON Jean-Claude.

**Secrétaire de séance** : Mme LONY Eva.

**Objet** : Avenant au contrat d'objectifs et de moyens liant le Sporting Club Gretz-Tournan et la ville de Tournan-en-Brie :

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	25
Votes pour :	25
Votes contre :	-
Abstentions :	-



Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi de 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

Vu le contrat d'objectifs et de moyens liant le Sporting Club Gretz-Tournan et la ville de Tournan-en-Brie du 28 avril 2011,

Vu le budget primitif ville 2014 approuvé par le conseil municipal dans sa séance du 28 avril 2014,

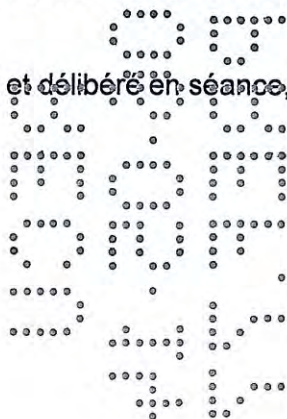
Considérant qu'il convient de préciser par avenant le montant de la subvention attribué au Sporting Club Gretz-Tournan pour l'année 2014,

Vu le projet d'avenant,

**Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Monsieur COCHIN, Adjoint au Maire chargé du sport et de la vie associative, et Monsieur GAUTIER, Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ☞ Approuve les termes de l'avenant à la convention du 28 avril 2011 liant le Sporting Club Gretz-Tournan et la ville de Tournan-en-Brie qui fixe le montant de la subvention attribuée au SCGT pour l'année 2014 à 37.924,00 €.
- ☞ Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

Fait et délibéré en séance, le 28 avril 2014.



*Gautier*  
Laurent GAUTIER  
Conseiller Général  
Maire de Tournan-en-Brie

Publication du compte rendu des délibérations le : - 6 MAI 2014

Transmise au Représentant de l'État le : - 6 MAI 2014

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE  
Arrondissement de MELUN



VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 28 AVRIL 2014**

L'an deux mil quatorze, le 28 du mois d'avril à 21 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du 19 avril 2014, affichée le 22 avril 2014.

**Présents** : M. GAUTIER Laurent, Maire, Mme COURTYTERA Véronique, M. GREEN Alain, Mme GAIR Laurence, M. COCHIN Lionel, Mme PELLETIER Maryse, M. SEVESTE Claude, Mme LONY Eva, M. LAURENT Pierre, Adjoint au Maire, Mme MONOT Laure, M. BAKKER Hubert, Mme PERALTA SUAREZ Mari, M. GRULIER Jean-Jacques, M. KHALOUA Madani, Mme TEIXEIRA Christelle, M. MARCY Jean-Pierre, Mme SIMOES Samantha, M. PUECH Roger, M. FOLLIOT Pascal, Mme HEMET Corinne, M. OUABI Isdeèn, Mme CLEMENT-LAUNAY Martine, M. GERARD Jacques, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés** : Mme GRANDIGNEAUX Evelyne par Mme COURTYTERA Véronique, Mme GOMEZ Stéfanie par Mme GAIR Laurence.

**Absents** : Mme HUMBERT Frédérique, M. FIOT Jean-Jacques, Mme THEVENET Marlène, M. RAISON Jean-Claude.

**Secrétaire de séance** : Mme LONY Eva.

**Objet** : Avenant au contrat d'objectifs et de moyens liant Fortunella et la ville de Tournan-en-Brie :

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	25
Votes pour :	23
Votes contre :	-
Abstentions :	2



Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi de 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

Vu le contrat d'objectifs et de moyens liant Fortunella et la ville de Tournan-en-Brie du 28 avril 2011,

Vu le budget primitif ville 2014 approuvé par le conseil municipal dans sa séance du 28 avril 2014,

Considérant qu'il convient de préciser par avenant le montant de la subvention attribué à Fortunella pour l'année 2014,

Vu le projet d'avenant,

**Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Madame TEIXEIRA, Conseillère Municipale, et Monsieur GAUTIER, Maire, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 2 abstentions (Mme CLEMENT-LAUNAY, M. GERARD) :**

- ☞ Approuve les termes de l'avenant à la convention du 28 avril 2011 liant Fortunella et la ville de Tournan-en-Brie qui fixe le montant de la subvention attribuée à Fortunella pour l'année 2014 à 25.000,00 €,
- ☞ Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

Fait et délibéré en séance, le 28 avril 2014.



*Laurent Gautier*  
Laurent GAUTIER  
Conseiller Général  
Maire de Tournan-en-Brie

Publication du compte rendu des délibérations le : - 6 MAI 2014

Transmise au Représentant de l'État le : - 6 MAI 2014

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE  
Arrondissement de MELUN



VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 28 AVRIL 2014**

L'an deux mil quatorze, le 28 du mois d'avril à 21 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du 19 avril 2014, affichée le 22 avril 2014.

**Présents** : M. GAUTIER Laurent, Maire, Mme COURTYTERA Véronique, M. GREEN Alain, Mme GAIR Laurence, M. COCHIN Lionel, Mme PELLETIER Maryse, M. SEVESTE Claude, Mme LONY Eva, M. LAURENT Pierre, Adjoints au Maire, Mme MONOT Laure, M. BAKKER Hubert, Mme PERALTA SUAREZ Mari, M. GRULIER Jean-Jacques, M. KHALOUA Madani, Mme TEIXEIRA Christelle, M. MARCY Jean-Pierre, Mme SIMOES Samantha, M. PUECH Roger, M. FOLLIOU Pascal, Mme HEMET Corinne, M. OUABI Isdeen, Mme CLEMENT-LAUNAY Martine, M. GERARD Jacques, Conseillers Municipaux.

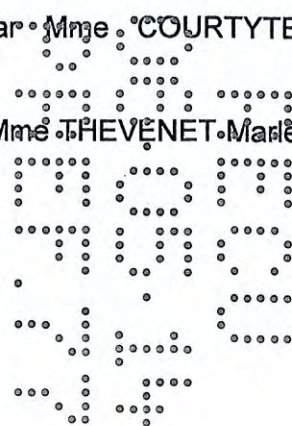
**Absents représentés** : Mme GRANDIGNEAUX Evelyne par Mme COURTYTERA Véronique, Mme GOMEZ Stéphanie par Mme GAIR Laurence.

**Absents** : Mme HUMBERT Frédérique, M. FIOT Jean-Jacques, Mme THEVENET Marlène, M. RAISON Jean-Claude.

**Secrétaire de séance** : Mme LONY Eva.

**Objet** : Compte administratif 2013 – Budget eau potable :

Nombre de membres en exercice :	<b>29</b>
Nombre de membres présents :	<b>23</b>
Nombre de suffrages exprimés :	<b>24</b>
Votes pour :	<b>24</b>
Votes contre :	-
Abstentions :	-





Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-14 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Monsieur KHALOUA Madani, Conseiller Municipal Délégué, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur GAUTIER Laurent, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur KHALOUA Madani pour le vote du compte administratif,

Vu la présentation du budget primitif de l'exercice 2013,

Vu le compte administratif de l'eau potable de l'exercice 2013 présenté par Monsieur le Maire,

Vu la présentation par le comptable du compte de gestion eau potable de l'exercice 2013 faisant apparaître une concordance des comptes du comptable assignataire et de l'ordonnateur,

**Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Monsieur KHALOUA, Conseiller Municipal Délégué chargé du développement des projets liés à la jeunesse, et Monsieur GAUTIER, Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

☞ Approuve le compte administratif 2013 – Budget eau potable :

### **SECTION D'EXPLOITATION**

**Dépenses : 811.71 €**

	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
011 Charges à caractères générales	0.00 €	0.00 €
66 Charges financières	0.00 €	0.00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
023 Virement section investissement	3 188.00 €	0.00 €
042 Opérations d'ordre entre sections	45 551.55€	811.71 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>48 739.55 €</b>	<b>811.71 €</b>

**Recettes : 4 202.93 €**

	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
70 Produits de gestion courante	4 000.00 €	4 202.93 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>4 000.00 €</b>	<b>4 202.93 €</b>
002 Excédents antérieurs reportés	0.00 €	0.00 €
042- Opération d'ordre de transfert entre sections	44 739.55€	0.00 €
<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>48 739.55 €</b>	<b>4 202.93 €</b>

Un excédent d'exploitation de clôture de 3 391.22 euros est constaté.



**SECTION D'INVESTISSEMENT****Dépenses : 0.00 €**

	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
001 Déficit investis reporté	1 238.99 €	0.00 €	0.00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	0 €	0.00 €	0.00 €
21 Immobilisations corporelles	6 709.69 €	0.00 €	0.00 €
23 Immobilisation en cours		0.00 €	0.00 €
040 opérations d'ordre entre sections	44 739.55 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>52 688.23 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

**Recettes : 4 760.39 €**

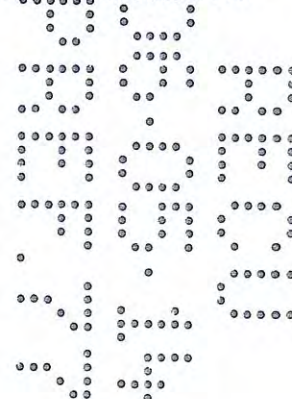
	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
10 Apports, dotations et réserves	3 948.68 €	3 948.68 €	0.00 €
021 Virement de la section d'exploitation	3 188.00 €	0.00 €	0.00 €
040 - Opérations d'ordre entre les sections	45 551.55 €	811.71 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>52 688.23 €</b>	<b>4 760.39 €</b>	<b>0.00 €</b>

Il est constaté un excédent d'investissement de clôture de 3 521.40 €.

Fait et délibéré en séance, le 28 avril 2014.



*Laurent Gautier*  
**Laurent GAUTIER**  
 Conseiller Général  
 Maire de Tournan-en-Brie



Publication du compte rendu des délibérations le : **- 6 MAI 2014**

Transmise au Représentant de l'État le : **- 6 MAI 2014**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE  
Arrondissement de MELUN



VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 28 AVRIL 2014**

L'an deux mil quatorze, le 28 du mois d'avril à 21 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du 19 avril 2014, affichée le 22 avril 2014.

**Présents** : M. GAUTIER Laurent, Maire, Mme COURTYTERA Véronique, M. GREEN Alain, Mme GAIR Laurence, M. COCHIN Lionel, Mme PELLETIER Maryse, M. SEVESTE Claude, Mme LONY Eva, M. LAURENT Pierre, Adjoint au Maire, Mme MONOT Laure, M. BAKKER Hubert, Mme PERALTA SUAREZ Mari, M. GRULIER Jean-Jacques, M. KHALOUA Madani, Mme TEIXEIRA Christelle, M. MARCY Jean-Pierre, Mme SIMOES Samantha, M. PUECH Roger, M. FOLLIOU Pascal, Mme HEMET Corinne, M. OUABI Isdeen, Mme CLEMENT-LAUNAY Martine, M. GERARD Jacques, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés** : Mme GRANDIGNEAUX Evelyne par Mme COURTYTERA Véronique, Mme GOMEZ Stéphanie par Mme GAIR Laurence.

**Absents** : Mme HUMBERT Frédérique, M. FIOT Jean-Jacques, Mme THEVENET Marlène, M. RAISON Jean-Claude.

**Secrétaire de séance** : Mme LONY Eva.

**Objet** : Compte de gestion 2013 – Budget eau potable :

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	25
Votes pour :	25
Votes contre :	-
Abstentions :	-





Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu la présentation du budget primitif de l'exercice 2013,

Considérant l'approbation du compte administratif de l'exercice 2013 lors de la même séance du conseil municipal,

Considérant que le Receveur Municipal de Tournan-en-Brie a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2013 présenté par Monsieur le Receveur Municipal de Tournan-en-Brie et arrêté comme suit :

**Section d'Investissement :**

Résultat de l'exercice : 4 760.39 euros

Résultat de clôture – Déficit : 3 521.40 euros

**Section d'Exploitation :**

Résultat de l'exercice – Excédent : 3 391.22 euros

Résultat de clôture – Excédent : 3 391.22 euros

Considérant que ces résultats sont conformes aux résultats du compte administratif de l'eau potable de l'exercice 2013 établi par Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé Monsieur GAUTIER, Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ☞ Approuve le compte de gestion eau potable de l'exercice 2013 présenté par Monsieur le Receveur Municipal de Tournan-en-Brie.

Fait et délibéré en séance, le 28 avril 2014.



*Laurent Gautier*  
**Laurent GAUTIER**  
Conseiller Général  
Maire de Tournan-en-Brie

Publication du compte rendu des délibérations le : - 6 MAI 2014

Transmise au Représentant de l'État le : - 6 MAI 2014

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE  
Arrondissement de MELUN



VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 28 AVRIL 2014**

L'an deux mil quatorze, le 28 du mois d'avril à 21 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du 19 avril 2014, affichée le 22 avril 2014.

**Présents** : M. GAUTIER Laurent, Maire, Mme COURTYTERA Véronique, M. GREEN Alain, Mme GAIR Laurence, M. COCHIN Lionel, Mme PELLETIER Maryse, M. SEVESTE Claude, Mme LONY Eva, M. LAURENT Pierre, Adjoints au Maire, Mme MONOT Laure, M. BAKKER Hubert, Mme PERALTA SUAREZ Mari, M. GRULIER Jean-Jacques, M. KHALOUA Madani, Mme TEIXEIRA Christelle, M. MARCY Jean-Pierre, Mme SIMOES Samantha, M. PUECH Roger, M. FOLLIOU Pascal, Mme HEMET Corinne, M. OUABI Isdeer, Mme CLEMENT-LAUNAY Martine, M. GERARD Jacques, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés** : Mme GRANDIGNEAUX Evelyne par Mme COURTYTERA Véronique, Mme GOMEZ Stéphanie par Mme GAIR Laurence.

**Absents** : Mme HUMBERT Frédérique, M. FIOT Jean-Jacques, Mme THEVENET Marlène, M. RAISON Jean-Claude.

**Secrétaire de séance** : Mme LONY Eva.

**Objet** : Affectation du résultat de l'exercice 2013 – Budget eau potable :

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	25
Votes pour :	25
Votes contre :	-
Abstentions :	-



Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice 2013,

Vu la délibération du Conseil Municipal approuvant, au cours de cette même séance, le compte administratif de l'exercice 2013 du budget de l'eau potable,

Considérant qu'il convient, conformément à l'instruction comptable M49, d'affecter le résultat de la section d'exploitation par délibération,

Vu le résultat de clôture de la section d'exploitation faisant apparaître un excédent de 3.391,22 euros,

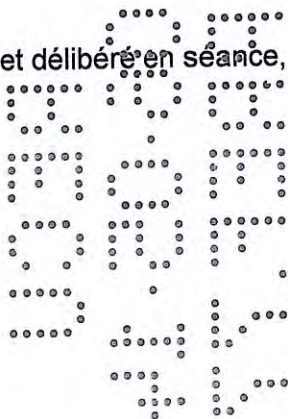
Vu le résultat de clôture de la section d'investissement faisant apparaître un excédent de 3.521,40 euros,

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé Monsieur GAUTIER, Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ☞ Affecte la somme de 3.391,22 euros de la façon suivante :  
- 3.391,22 euros en excédent de fonctionnement reporté (R002).

Cette affectation du résultat de l'exercice 2013 sera reprise au budget primitif 2014.

Fait et délibéré en séance, le 28 avril 2014.



*Laurent Gautier*  
**Laurent GAUTIER**  
Conseiller Général  
Maire de Tournan-en-Brie

Publication du compte rendu des délibérations le : - 6 MAI 2014

Transmise au Représentant de l'État le : - 6 MAI 2014

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE  
Arrondissement de MELUN



VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 28 AVRIL 2014**

L'an deux mil quatorze, le 28 du mois d'avril à 21 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du 19 avril 2014, affichée le 22 avril 2014.

**Présents** : M. GAUTIER Laurent, Maire, Mme COURTYTERA Véronique, M. GREEN Alain, Mme GAIR Laurence, M. COCHIN Lionel, Mme PELLETIER Maryse, M. SEVESTE Claude, Mme LONY Eva, M. LAURENT Pierre, Adjoint au Maire, Mme MONOT Laure, M. BAKKER Hubert, Mme PERALTA SUAREZ Mari, M. GRULIER Jean-Jacques, M. KHALOUA Madani, Mme TEIXEIRA Christelle, M. MARCY Jean-Pierre, Mme SIMOES Samantha, M. PUECH Roger, M. FOLLIOU Pascal, Mme HEMET Corinne, M. OUABI Isdeer, Mme CLEMENT-LAUNAY Martine, M. GERARD Jacques, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés** : Mme GRANDIGNEAUX Evelyne par Mme COURTYTERA Véronique, Mme GOMEZ Stéphanie par Mme GAIR Laurence.

**Absents** : Mme HUMBERT Frédérique, M. FIOT Jean-Jacques, Mme THEVENET Marlène, M. RAISON Jean-Claude.

**Secrétaire de séance** : Mme LONY Eva.

**Objet** : Budget primitif 2014 eau potable :

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	25
Votes pour :	25
Votes contre :	-
Abstentions :	-



Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2014, le document budgétaire et ses annexes,

Considérant que le budget primitif s'équilibre en recettes et en dépenses,

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé Monsieur GAUTIER, Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

☞ Adopte le budget primitif 2014 du service de distribution d'eau potable :

### **SECTION D'EXPLOITATION**

**Dépenses : 50 131.22 €**

<b>Dépenses</b>		<b>Propositions de l'Ordonnateur</b>
011	Charges à caractère général	0.00 €
66	Charges financières	0.00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>0.00 €</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre les sections	45 552.00 €
023	Virement à la section investissement	4 579.22 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>50 131.22 €</b>

**Recettes : 50 131.22 €**

<b>Recettes</b>		<b>Propositions de l'Ordonnateur</b>
70	Produits de gestion courante	2 000.00 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>2 000.00 €</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre les sections	44 740.00 €
002	Résultat d'exploitation reporté	3 391.22 €
<b>TOTAL DE LA SECTION</b>		<b>50 131.22 €</b>

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

**Dépenses : 53 652.62 €**

<b>Dépenses</b>		<b>Propositions de l'Ordonnateur</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00 €
21	Immobilisation	8 912.62 €
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	44 740.00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>53 652.62 €</b>



Recettes : 53 652.62 €

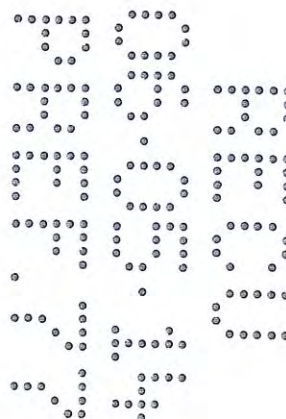
Recettes		Propositions de l'Ordonnateur
10	Apports, dotations et réserves	0,00 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 521.40 €
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	45 552.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	4 579.22 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>53 652.62 €</b>

Le budget primitif est disponible en mairie.

Fait et délibéré en séance, le 28 avril 2014.



*Gautier*  
**Laurent GAUTIER**  
 Conseiller Général  
 Maire de Tournan-en-Brie



Publication du compte rendu des délibérations le : - 6 MAI 2014

Transmise au Représentant de l'État le : - 6 MAI 2014

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE  
Arrondissement de MELUN



VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 28 AVRIL 2014**

L'an deux mil quatorze, le 28 du mois d'avril à 21 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du 19 avril 2014, affichée le 22 avril 2014.

**Présents** : M. GAUTIER Laurent, Maire, Mme COURTYTERA Véronique, M. GREEN Alain, Mme GAIR Laurence, M. COCHIN Lionel, Mme PELLETIER Maryse, M. SEVESTE Claude, Mme LONY Eva, M. LAURENT Pierre, Adjoint au Maire, Mme MONOT Laure, M. BAKKER Hubert, Mme PERALTA SUAREZ Mari, M. GRULIER Jean-Jacques, M. KHALOUA Madani, Mme TEIXEIRA Christelle, M. MARCY Jean-Pierre, Mme SIMOES Samantha, M. PUECH Roger, M. FOLLIOU Pascal, Mme HEMET Corinne, M. OUABI Isdeen, Mme CLEMENT-LAUNAY Martine, M. GERARD Jacques, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés** : Mme GRANDIGNEAUX Evelyne par Mme COURTYTERA Véronique, Mme GOMEZ Stéphanie par Mme GAIR Laurence.

**Absents** : Mme HUMBERT Frédérique, M. FIOT Jean-Jacques, Mme THEVENET Marlène, M. RAISON Jean-Claude.

**Secrétaire de séance** : Mme LONY Eva.

**Objet** : Compte administratif 2013 – Budget assainissement :

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	24
Votes pour :	24
Votes contre :	-
Abstentions :	-



Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-14 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Monsieur KHALOUA Madani, Conseiller Municipal Délégué, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur GAUTIER Laurent, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur KHALOUA Madani pour le vote du compte administratif,

Vu la présentation du budget primitif de l'exercice 2013,

Vu le compte administratif de l'assainissement de l'exercice 2013 présenté par Monsieur le Maire,

Vu la présentation par le comptable du compte de gestion assainissement de l'exercice 2013 faisant apparaître une concordance des comptes du comptable assignataire et de l'ordonnateur,

**Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Monsieur KHALOUA, Conseiller Municipal Délégué chargé du développement des projets liés à la jeunesse, et Monsieur GAUTIER, Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

☞ Approuve le compte administratif 2013 – Budget assainissement :

### **SECTION D'EXPLOITATION**

**Dépenses : 17 664.21 €**

	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
011 Charges à caractère général	14 000.00 €	10 150.45 €
65 Autres charges gestion courante	0.00 €	0.00 €
66 Charges financières	0.00 €	0.00 €
67 Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €
023 Virement section investissement	804 217.45 €	0.00 €
042 Opération d'ordre entre section	7 513.76 €	7 513.76 €
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>825 731.21 €</b>	<b>17 664.21 €</b>
002 Déficit antérieurs reportés	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>825 731.21 €</b>	<b>17 664.21 €</b>

**Recettes : 800 099.87 €**

	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
70 Produits de gestion courante	50 000.00 €	24 368.66 €
74 Subventions d'exploitation	0.00 €	0.00 €
77 Autres produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>50 000.00 €</b>	<b>24 368.66 €</b>
042 Opérations d'ordre de transfert entre les s	775 731.21 €	775 731.21 €
<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>825 731.21 €</b>	<b>800 099.87 €</b>

Un excédent d'exploitation de clôture de 782 435.66 euros est constaté.



**SECTION D'INVESTISSEMENT****Dépenses : 905 149.89 €**

	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
001 Déficit investis reporté	0.00 €	0.00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	7 649.70 €	7 649.70 €
20 Immobilisations incorporelles (avec RAR)	16 773.90 €	16 773.90 €
21 Immobilisations corporelles	145 771.16 €	96 142.29 €
22 Immobilisations reçues en affectation	0.00 €	0.00 €
23 Immobilisations en cours (avec RAR)	8 852.79 €	8 852.79 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>179 047.55 €</b>	<b>129 418.68 €</b>
040 opérations d'ordre entre les sections	775 731.21 €	775 731.21 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>954 778.76 €</b>	<b>905 149.89 €</b>

**Recettes : 51 707.34 €**

	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
001 Excédent antérieur reporté	65 529.40 €	0.00 €
1068 Autres réserves	42 518.15 €	42 518.15 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	1 675.43 €
13 Subvention d'équipement	35 000.00 €	0.00 €
16 Emprunts et dettes assortis.	0.00 €	0.00 €
021 Virement section de fonctionnement	804 217.45 €	0.00 €
040 Opérations d'ordre entre section	7 513.76 €	7 513.76 €
<b>TOTAL DE RECETTES</b>	<b>954 778.76 €</b>	<b>51 707.34 €</b>

Un déficit d'investissement de clôture de 787 913.15 euros est constaté sans les restes à réaliser et de 725 913.15 euros avec les restes à réaliser.

Le compte administratif 2013 est disponible en mairie.

Fait et délibéré en séance, le 28 avril 2014.



*Laurent Gautier*  
**Laurent GAUTIER**  
 Conseiller Général  
 Maire de Tournan-en-Brie

Publication du compte rendu des délibérations le : **- 6 MAI 2014**

Transmise au Représentant de l'État le : **= 6 MAI 2014**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE  
Arrondissement de MELUN



VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 28 AVRIL 2014**

L'an deux mil quatorze, le 28 du mois d'avril à 21 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du 19 avril 2014, affichée le 22 avril 2014.

**Présents** : M. GAUTIER Laurent, Maire, Mme COURTYTERA Véronique, M. GREEN Alain, Mme GAIR Laurence, M. COCHIN Lionel, Mme PELLETIER Maryse, M. SEVESTE Claude, Mme LONY Eva, M. LAURENT Pierre, Adjoint au Maire, Mme MONOT Laure, M. BAKKER Hubert, Mme PERALTA SUAREZ Mari, M. GRULIER Jean-Jacques, M. KHALOUA Madani, Mme TEIXEIRA Christelle, M. MARCY Jean-Pierre, Mme SIMOES Samantha, M. PUECH Roger, M. FOLLIOU Pascal, Mme HEMET Corinne, M. OUABI Isdeen, Mme CLEMENT-LAUNAY Martine, M. GERARD Jacques, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés** : Mme GRANDIGNEAUX Evelyne par Mme COURTYTERA Véronique, Mme GOMEZ Stéphanie par Mme GAIR Laurence.

**Absents** : Mme HUMBERT Frédérique, M. FIOT Jean-Jacques, Mme THEVENET Marlène, M. RAISON Jean-Claude.

**Secrétaire de séance** : Mme LONY Eva.

**Objet** : Compte de gestion 2013 – Budget assainissement :

Nombre de membres en exercice :	<b>29</b>
Nombre de membres présents :	<b>23</b>
Nombre de suffrages exprimés :	<b>25</b>
Votes pour :	<b>25</b>
Votes contre :	-
Abstentions :	-





Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu la présentation du budget primitif de l'exercice 2013,

Considérant l'approbation du compte administratif de l'exercice 2013 lors de la même séance du conseil municipal,

Considérant que le Receveur Municipal de Tournan-en-Brie a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2013 présenté par Monsieur le Receveur Municipal de Tournan-en-Brie et arrêté comme suit :

**Section d'exploitation :**

Résultat de l'exercice – Excédent : 782 435,66 euros

Résultat de clôture – Excédent : 782 435,66 euros

**Section d'investissement :**

Résultat de l'exercice – Déficit : 853 442,55 euros

Résultat de clôture – Déficit : 787 913,15 euros

Considérant que ces résultats sont conformes aux résultats du compte administratif de l'assainissement de l'exercice 2013 établi par Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé Monsieur GAUTIER, Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

☞ Approuve le compte de gestion 2013 du budget assainissement.

Fait et délibéré en séance, le 28 avril 2014.



*Laurent Gautier*  
Laurent GAUTIER  
Conseiller Général  
Maire de Tournan-en-Brie

Publication du compte rendu des délibérations le : - 6 MAI 2014

Transmise au Représentant de l'État le : - 6 MAI 2014

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE  
Arrondissement de MELUN



VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 28 AVRIL 2014**

L'an deux mil quatorze, le 28 du mois d'avril à 21 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du 19 avril 2014, affichée le 22 avril 2014.

**Présents** : M. GAUTIER Laurent, Maire, Mme COURTYTERA Véronique, M. GREEN Alain, Mme GAIR Laurence, M. COCHIN Lionel, Mme PELLETIER Maryse, M. SEVESTES Claude, Mme LONY Eva, M. LAURENT Pierre, Adjoint au Maire, Mme MONOT Laure, M. BAKKER Hubert, Mme PERALTA SUAREZ Mari, M. GRULIER Jean-Jacques, M. KHALOUA Madani, Mme TEIXEIRA Christelle, M. MARCY Jean-Pierre, Mme SIMOES Samantha, M. PUECH Roger, M. FOLLIOU Pascal, Mme HEMET Corinne, M. OUABI Isdeeh, Mme CLEMENT-LAUNAY Martine, M. GERARD Jacques, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés** : Mme GRANDIGNEAUX Evelyne par Mme COURTYTERA Véronique, Mme GOMEZ Stéphanie par Mme GAIR Laurence.

**Absents** : Mme HUMBERT Frédérique, M. FIOT Jean-Jacques, Mme THEVENET Marlène, M. RAISON Jean-Claude.

**Secrétaire de séance** : Mme LONY Eva.

**Objet** : Affectation du résultat de l'exercice 2013 – Budget assainissement :

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	25
Votes pour :	25
Votes contre :	-
Abstentions :	-



Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice 2013,

Vu la délibération du Conseil Municipal approuvant, au cours de cette même séance, le compte administratif de l'exercice 2013 du budget de l'assainissement,

Considérant qu'il convient, conformément à l'instruction comptable M49, d'affecter le résultat de la section d'exploitation par délibération,

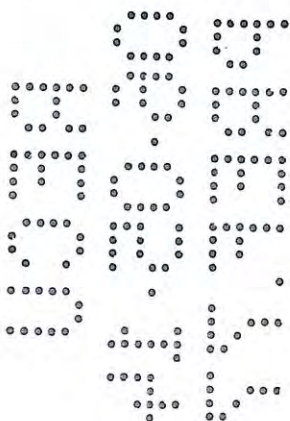
Vu le résultat de clôture de la section d'exploitation faisant apparaître un excédent de 782.435,66 euros,

Vu le résultat de clôture de la section d'investissement hors restes à réaliser faisant apparaître un déficit de 787 913,15 euros,

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé Monsieur GAUTIER, Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ☞ Affecte la somme de 782 435,66 euros la façon suivante :
- 782 435,66 euros en section d'investissement.

Fait et délibéré en séance, le 28 avril 2014.



*Laurent Gautier*  
**Laurent GAUTIER**  
Conseiller Général  
Maire de Tournan-en-Brie

Publication du compte rendu des délibérations le : - 6 MAI 2014

Transmise au Représentant de l'État le : - 6 MAI 2014

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE  
Arrondissement de MELUN



VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 28 AVRIL 2014**

L'an deux mil quatorze, le 28 du mois d'avril à 21 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du 19 avril 2014, affichée le 22 avril 2014.

**Présents** : M. GAUTIER Laurent, Maire, Mme COURTYTERA Véronique, M. GREEN Alain, Mme GAIR Laurence, M. COCHIN Lionel, Mme PELLETIER Maryse, M. SEVESTE Claude, Mme LONY Eva, M. LAURENT Pierre, Adjoints au Maire, Mme MONOT Laure, M. BAKKER Hubert, Mme PERALTA SUAREZ Mari, M. GRULIER Jean-Jacques, M. KHALOUA Madani, Mme TEIXEIRA Christelle, M. MARCY Jean-Pierre, Mme SIMOES Samantha, M. PUECH Roger, M. FOLLIOU Pascal, Mme HEMET Corinne, M. OUABI Isdeen, Mme CLEMENT-LAUNAY Martine, M. GERARD Jacques, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés** : Mme GRANDIGNEAUX Evelyne par Mme COURTYTERA Véronique, Mme GOMEZ Stéphanie par Mme GAIR Laurence.

**Absents** : Mme HUMBERT Frédérique, M. FIOT Jean-Jacques, Mme THEVENET Marlène, M. RAISON Jean-Claude.

**Secrétaire de séance** : Mme LONY Eva.

**Objet** : Budget primitif 2014 assainissement :

Nombre de membres en exercice :	<b>29</b>
Nombre de membres présents :	<b>23</b>
Nombre de suffrages exprimés :	<b>25</b>
Votes pour :	<b>25</b>
Votes contre :	-
Abstentions :	-





Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2014, le document budgétaire et ses annexes,

Considérant que le budget primitif s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

### **SECTION D'EXPLOITATION**

**Dépenses : 25 000.00 €**

<b>Dépenses</b>		<b>Propositions de l'Ordonnateur</b>
011	Charges à caractère général	14 000.00 €
65	Autres charges gestion courante	0.00 €
66	Charges financières	0.00 €
67	Charges exceptionnelles	0.00 €
042	Dotations aux amortissements	9 436.61 €
023	Virement section investissement	1 563.39 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>25 000.00 €</b>
002	Déficits antérieurs reportés	0.00 €
<b>TOTAL DE LA SECTION</b>		<b>25 000.00 €</b>

**Recettes : 25 000.00 €**

<b>Recettes</b>		<b>Propositions de l'Ordonnateur</b>
70	Produits de gestion courante	25 000.00 €
74	Subventions d'exploitation	0.00 €
77	Reversement administrés	0.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre les sections	0.00 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>25 000.00 €</b>
002	Excédents antérieurs reportés	0.00 €
<b>TOTAL DE LA SECTION</b>		<b>25 000.00 €</b>

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

**Dépenses : 855 435.66 €**

<b>DEPENSES</b>	<b>Propositions de l'ordonnateur dont RAR et reports</b>
001 – Déficit antérieur reporté	725 913.15 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	7 019.57 €
20 – Immobilisations incorporelles	20 502.94 €
21 – Immobilisations corporelles	0.00 €
23 – Immobilisations en cours	102 000.00 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €
<b>TOTAL hors restes à réaliser</b>	<b>855 435.66 €</b>
Restes à réaliser	0.00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>855 435.66 €</b>



Recettes : 855 435.66 €

RECETTES	Propositions de l'ordonnateur et reports
001 – Excédent d'investissement reporté	0.00 €
10 – Apports, dotations et réserves, FCTVA	782 435.66 €
16 – Emprunts reçus	0.00 €
040 – Amortissement des immobilisations.	9 436.61 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	1 563.39 €
REPORTS	62 000.00 €
<b>TOTAL AVEC REPORTS</b>	<b>855 435.66 €</b>

Le budget primitif est disponible en mairie.

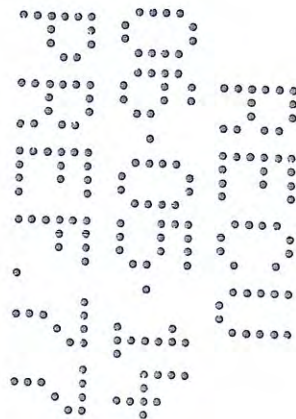
**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé Monsieur GAUTIER, Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ☛ Adopte le budget primitif 2014 de l'assainissement.

Fait et délibéré en séance, le 28 avril 2014.



*Gautier*  
**Laurent GAUTIER**  
 Conseiller Général  
 Maire de Tournan-en-Brie



Publication du compte rendu des délibérations le : **- 6 MAI 2014**

Transmise au Représentant de l'État le : **- 6 MAI 2014**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.